



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. p. c. Poste, 24 fr. p. c.  
Six mois, — . . . 10 — — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 9 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.  
6 — 45 — (pour Angers seulement) Omn.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 20 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.  
4 — 44 — — soir, Omnibus.  
10 — 30 — — Poste.  
Letrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

## On lit dans la France :

Des rumeurs diplomatiques se mêlent, depuis vingt-quatre heures, aux nouvelles militaires.

Outre le départ, aujourd'hui confirmé, de M. Tachard pour Londres, on parle de conversations importantes qui auraient eu lieu entre M. Jules Favre, lord Lyons, le chevalier Nigra et M. Washburne, ministre des Etats-Unis.

Ces trois diplomates seraient, d'après le *Journal de Paris*, animés des dispositions les plus sympathiques à la France et prépareraient, dès à présent, les voies à une médiation qui pourra se produire après les prochains événements militaires, ou même pendant le cours de ces événements.

La *Gazette de France* va plus loin.

Suivant elle, l'Angleterre aurait déjà fait une offre officieuse de médiation. M. de Bismarck aurait répondu que, tout en repoussant en principe toute intervention, il autorisait l'Angleterre à faire savoir au gouvernement français que la Prusse consentirait à traiter sous les conditions suivantes :

« 1<sup>o</sup> Cession par la France de la moitié de sa flotte cuirassée ;

» 2<sup>o</sup> Indemnité de guerre de trois milliards ;

» 3<sup>o</sup> Rectification des frontières au profit de l'Allemagne, et dans le but de mettre la France dans l'impossibilité de tenter une nouvelle agression. »

Cette dernière question serait néanmoins résolue dans un congrès européen.

Nous reproduisons ces informations avec d'autant plus de réserve que nos renseignements particuliers se bornent à constater le très-vif désir des puissances neutres de s'interposer, sans signaler jusqu'ici aucune démarche formelle ni même aucun échange d'explications pouvant servir de préface à une négociation pratique.

La nouvelle République est assurée de la sympathie des Etats-Unis; l'ambassadeur américain s'est empressé de féliciter le nouveau gouvernement provisoire avant aucun des représentants des autres puissances.

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Consul français de Bâle au ministre de la guerre.

Saint-Louis, 7 septembre, 10 h. m.

3,000 Prussiens en garnison à Mutterholz ont reçu ordre de partir immédiatement devant Strasbourg, où une sortie avait tué huit à dix mille hommes et pris des canons.

De jeudi à vendredi, à Strasbourg, les ennemis sont venus sur des pontons, entre la porte

des Juifs et la porte d'Austerlitz, et ont été mitraillés jusqu'au dernier homme à travers le port des pêcheurs.

Grands mouvements de francs-tireurs et de paysans armés, dans la Hart et entre Chalmépé et Kembs.

Faible colonne mobile de Badois avec deux obusiers sur la rive droite. — 700 hommes seulement à Fribourg.

(Sous toutes réserves.)

Le *Times* a reçu de son correspondant de Berlin les dépêches suivantes :

Berlin, 5 septembre. — Les fossés de Strasbourg ont été asséchés par les Allemands. Le toit de la cathédrale et une partie de la nef sont brûlés. Le bombardement continue.

Le roi de Prusse a ordonné que, bien que la ville ouverte de Kehl ait été détruite par les canons de Strasbourg, néanmoins les assiégeants ne devaient tirer que sur les fortifications, et non sur la ville. Ceci prolongera le siège, attendu que la ville s'étend jusqu'aux remparts.

Toul sera bombardé avec les canons pris à Marsal.

Le *Daily-News* publie la dépêche suivante :  
Bruxelles, 5 septembre. — Le prince de Joinville, le duc d'Aumale et le duc de Chartres quittent aujourd'hui Bruxelles pour Paris, où ils vont offrir leurs services à la République.

Nous recevons de Bruxelles copie du télégramme suivant, qui avait été expédié de Jamoigne, à la date du 5 septembre, et qui ne nous est pas parvenu :

Les Prussiens bombardent Montmédy depuis huit heures du matin. L'armée du prince royal marche sur Paris.

Les armées du prince de Saxe et du prince Frédéric-Charles se replient sur Metz, afin d'obliger Bazaine à capituler.

Les Prussiens ont fusillé beaucoup de femmes et de jeunes filles hier et avant-hier.

Ils ont commis des atrocités inouïes.

Les Prussiens voudraient prendre Montmédy, afin de s'assurer le chemin de fer depuis Thionville jusqu'à Mézières.

On craint de voir d'un moment à l'autre la ligne du Nord occupée près de Saint-Quentin ou de Tergnier. Les lettres entre Paris et Bruxelles passeraient alors par Lille, Calais et Amiens.

Nota. — Jamoigne, d'où cette dépêche nous était adressée, est un petit village du Luxembourg belge sur la frontière, tout près de Montmédy.

Cette dépêche est publiée par l'*Opinion nationale*; les faits qu'elle relate sont tellement monstrueux que nous avons peine à y croire.

## LES CAISSES MYSTÉRIEUSES.

On lit dans la *Vigie de Dieppe* :

Dimanche matin, une rumeur parcourait la ville et provoquait partout les commentaires de la foule.

On parlait de l'arrivée à Dieppe de la princesse Mathilde, avec des caisses contenant quarante millions, disaient les uns, cinquante millions selon les autres.

Voici, en réalité, ce qu'il y avait de vrai dans cette version :

Par le train du matin, deux individus, dont l'un était décoré, arrivaient à Dieppe avec deux caisses cachetées avec le cachet du ministère de l'intérieur.

Ils étaient descendus à l'hôtel de Londres, surveillant avec sollicitude les deux caisses confiées à leurs soins.

Ces caisses étaient adressées à l'ambassadeur de France à Londres.

Bientôt la foule, instruite de l'arrivée de ces deux voyageurs, se rassembla devant la porte de l'hôtel, demandant qu'on visitât ces caisses mystérieuses.

Vers dix heures du matin, quatre citoyens, accompagnés du commissaire de police, se présentèrent dans l'appartement des deux voyageurs et leur demandèrent ce que contenaient les caisses qu'ils gardaient avec tant de soin.

Il leur fut répondu que ces caisses renfermaient des papiers diplomatiques de la plus haute importance que l'on envoyait en Angleterre pour qu'ils ne tombassent pas entre les mains des Prussiens.

Le commissaire de police, pour plus de garantie, apposa son cachet sur les caisses et les confia aux soins des gardes mobiles.

La foule continua de stationner pendant quelque temps devant l'hôtel.

On envoya une dépêche télégraphique au ministre de l'intérieur, M. Chevreau, pour lui demander ce qu'il fallait faire de ces caisses.

Le ministre répondit, nous assure-t-on, qu'il fallait les laisser expédier en Angleterre.

Lorsque cette réponse fut connue en ville, la foule se porta de nouveau à l'hôtel de Londres, s'opposant formellement à l'enlèvement des caisses.

L'hôtel fut en quelque sorte cerné pendant toute la soirée.

Pendant que ces habitants gardaient ainsi l'hôtel de Londres, une grande partie de la population se pressait près de l'hôtel de la sous-préfecture, attendant avec impatience les dépêches officielles.

Enfin, il en arriva une. C'était celle qui proclamait la déchéance de Napoléon III et annonçait l'avènement de la République.

Cette dépêche, lue par M. le sous-préfet, fut accueillie par les cris de : Vive la République ! vive la France !

Lorsqu'elle fut affichée, elle fut lue à haute

voix un grand nombre de fois par des personnes de bonne volonté, et chaque lecture était suivie des cris de : Vive la République !

Le changement du gouvernement donna l'idée à quelques citoyens de demander à M. Gambetta, ministre de l'intérieur, ce qu'il voulait qu'on fit des caisses mystérieuses.

Le nouveau ministre répondit qu'il fallait les renvoyer à Paris.

Cependant, à la nouvelle de la proclamation de la République, la foule qui cernait l'hôtel de Londres voulut agir de rigueur pour savoir ce que renfermaient les caisses.

Il était onze heures du soir, M. Emile Lebon, par quelques paroles pleines de sens et de modération, parvint à calmer le peuple, et avec le concours de plusieurs conseillers municipaux, fit transporter les caisses à la sous-préfecture; il passa la nuit auprès des objets qu'il avait promis de garder, avec plusieurs de ses amis. Les deux personnages qui avaient apporté les caisses leur tinrent compagnie.

Le lendemain, les caisses escortées par un peloton de gardes-mobiles furent conduites à la gare, toujours accompagnées des deux individus, et de M. Miège qui a bien voulu se charger de la surveillance de ces objets jusqu'à Paris et qui les a remis lui-même entre les mains de M. Gambetta.

Le ministre a déclaré à M. Miège que ces caisses contenaient des papiers on ne peut plus délicats, et qu'on avait bien fait de les arrêter à Dieppe.

La volumineuse correspondance de la famille impériale avec de nombreux personnages contemporains, saisie à la frontière par les soins du préfet de police, appartient à l'histoire.

En conséquence, le ministre de l'intérieur institue une commission avec mandat de réunir, classer et préparer la publication de ces curieuses pièces.

Hier, ce n'étaient plus seulement des caisses mystérieuses qui arrivaient à Dieppe, mais un wagon plombé, qui ne devait être livré qu'à deux messieurs qui se présenteraient le soir pour couper les ficelles, prendre possession du chargement et l'expédier par le bateau le New-haven.

Ces deux messieurs se sont en effet présentés le soir; mais lorsque les douaniers ont voulu assister à l'ouverture du wagon, les messieurs s'y sont formellement opposés.

Par ordre supérieur, le wagon mystérieux a été réexpédié sur Paris.

## LES PRÉFETS.

Les nouveaux préfets sont presque exclusivement recrutés dans le journalisme de l'opposition ou dans les candidats malheureux à la députation qui ont échoué sous les efforts de la pression officielle. Nous résumons, d'a-

près le *Journal de Paris*, quelques notes sur ces fonctionnaires :

M. Challemel-Lacour, préfet du Rhône, a dirigé la *Revue politique*, la *Revue moderne*, et il collaborait le mois dernier encore à la *Revue des Deux-Mondes*.

M. Georges Périn, préfet de la Haute-Vienne, a été collaborateur de la *Cloche*.

M. Ténot, préfet des Hautes-Pyrénées, rédigeait le bulletin politique du *Siècle*; ses livres sur *Paris* et la *Province en décembre 1851* ont produit une grande sensation. M. Allain-Targé, préfet de Maine-et-Loire, vient de l'*Avenir national*. Il a épousé M<sup>lle</sup> de Villemain. M. Pierre Lefranc, préfet des Pyrénées-Orientales, représente l'*Indépendant des Pyrénées-Orientales*, comme M. Lenglet, préfet du Pas-de-Calais, qui représente le *Progrès du Pas-de-Calais*, M. Babaud-Larivière, préfet de la Charente, les *Lettres charentaises*, et M. Vrignault, préfet de l'Aude, l'*Ordre du Pas-de-Calais*; M. Edouard-Charton, préfet de Seine-et-Oise, est bien connu comme fondateur du *Magasin pittoresque* et auteur, avec M. Bordier, d'une intéressante *Histoire de France*.

Signalons encore : dans l'Ain, M. Edouard Puthod, qui fait partie de la rédaction du *Temps*; dans les Alpes-Maritimes, M. Pierre Baragnon, dont on n'a point oublié les grands coups de poing dans le *Centre gauche*; dans la Haute-Garonne, M. Armand Duportal, dont l'*Emancipation* a si souvent été condamnée; dans la Haute-Loire, M. A. Béhaguel, qui a collaboré au *Journal de Paris*; dans le Tarn, M. Frédéric Thomas, rédacteur du *Siècle* et président de la Société des gens de lettres, etc., etc.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Paris, 7 septembre. — Les chemins de fer ne peuvent plus suffire à la foule croissante des partants. Jour et nuit, les gares regorgent de monde et de bagages. Les convois surchargés partent quand et comme ils peuvent.

Les effets de cet « exode », que l'approche de l'ennemi est venue encore accélérer depuis hier, commencent à devenir sensibles dans la physionomie de la ville. Certains quartiers semblent presque déserts et, même sur les points les plus animés, le ralentissement de la circulation devient perceptible.

Il est juste de dire toutefois, à l'éloge de la population virile, que les fugitifs se composent pour les quatre cinquièmes au moins de femmes et d'enfants.

— Le gouvernement de la défense nationale décrète :

La publication du décret du 5 septembre 1870 relatif à l'abolition des droits de timbre sur les journaux et autres publications sera faite conformément aux ordonnances de 27 novembre 1816 et 1817.

— En prévision du siège de Paris, il a été décidé qu'une partie du gouvernement provisoire se transporterait en province.

Le ministre des finances, doit, nous assure-t-on, quitter Paris demain pour se rendre à Tours.

— Les communications entre Laon et Saint-Quentin sont rétablies.

— Une dépêche de Constantinople annonce que M. le vicomte de La Guéronnière a envoyé au gouvernement provisoire sa démission d'ambassadeur de France en Turquie.

— Nous apprenons que MM. Henri et Léon Chevreau sont auprès de l'impératrice en Belgique.

Il paraît qu'en montant en voiture, au moment de son départ des Tuileries, l'impératrice leur avait dit : « Vous viendrez me rejoindre, n'est-ce pas ? Quand on est malheureux, on a peu d'amis. »

Courtisans du malheur, MM. Chevreau se sont rendus à cet appel.

— Une nouvelle qui nous arrive de Sédan et qui sera une consolation au milieu de tant de sujets de deuil.

Pas un drapeau français ne serait, assurément, tombé entre les mains de l'ennemi; le capitaine Pierron, officier d'ordonnance de l'empereur, aurait songé à les faire brûler et aurait pris sur lui d'en donner l'ordre.

Nous apprenons de la même source que plusieurs officiers supérieurs, entre autres le général Pellé, ont refusé d'adhérer à la capitulation.

— Quelques épisodes de la bataille de Sédan. Nous les tenons d'officiers français prisonniers sur parole et qu'un de nos collaborateurs a rencontrés en Belgique.

Pendant toute la bataille, les soldats n'ont pas vu un seul général sur le champ de bataille, sauf Mac-Mahon, qui a été blessé, et le général Wolf, qui n'a pas lâché pied un instant.

Les soldats n'avaient pas mangé depuis quatre jours, et le commandant \*\*\* depuis trois jours.

— Un régiment tout entier a manqué de munitions. Impossible de s'en procurer. Le commandant a donné ordre à ses soldats de se jeter à plat ventre. Ils sont restés dans cette position depuis onze heures du matin jusqu'au soir, sous le feu des batteries ennemies.

— Le 20<sup>e</sup> de ligne était caché dans un fourré, ayant à sa tête le commandant de qui nous tenons ce détail. Tout-à-coup passe un colonel d'un autre régiment. Il arrive à cheval, et, montrant un point lointain, il dit aux soldats : « Courage, mes amis ! Voici Bazaine qui arrive. Allons au-devant de lui ! »

Les soldats électrisés s'élancent... Le régiment signalé était un corps prussien, qui a mitraillé les plus téméraires.

— Un des soldats du 35<sup>e</sup> (division Vinoy) nous disait qu'en moyenne, chaque homme de son régiment avait, avant de se retirer, tué au moins quatre Prussiens.

Décidément, les victoires coûtent cher.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Le sacre de Mgr Grolleau a eu lieu jeudi à la cathédrale de Tours, et non à la chapelle St-Martin, ainsi qu'il avait été annoncé.

Mgr l'archevêque de Tours, prélat consécrateur, était assisté de Mgr Freppel, évêque d'Angers, et de Mgr Maupoint, évêque de la Réunion. Deux prélats américains étaient également présents à cette consécration.

Le clergé d'Angers était représenté par MM. Bompois et Pessard; celui de Saumur, par M. Lelièvre aumônier de la Retraite, M. l'abbé Germon, et M. Bassy, curé de Varennes.

Un grand-vicaire du diocèse d'Evreux s'était rendu à Tours pour recevoir la première bénédiction de son évêque.

Commencé à huit heures, le sacre a été terminé à dix heures et demie.

Dans les circonstances pénibles où se trouve la France, Mgr Grolleau n'a voulu aucune solennité, aucun éclat. A l'Archevêché, il n'y a pas eu de réception : Mgr Guibert avait transformé ses appartements en ambulance; ils contiennent en ce moment trente blessés. Comment une fête eût-elle été possible avec de tels hôtes !

Dès le soir même, Mgr Grolleau est rentré à Saumur; et, revêtu de ses ornements pontificaux, Sa Grandeur a donné une bénédiction solennelle à l'église St-Pierre.

Le nouveau prélat ne restera pas longtemps parmi nous; il a hâte de se rendre à la tête de son troupeau, et nous quittera demain, laissant à sa paroisse, avec sa première bénédiction épiscopale, le souvenir d'une affabilité et d'une bonté qui le rendent sympathique à tous.

Notre compatriote, M. Alfred Quesnay de Beurepaire, capitaine au 74<sup>e</sup> de ligne, fait prisonnier par les Prussiens, a été transféré à Ingolstadt (forteresse bavaroise), avec M. Ludovic-Ferdinand de Soyer, de la Fosse, capitaine au même régiment, et M. Jacques Conilleau, des Ponts-de-Cé, sous-lieutenant, également au 74<sup>e</sup>.

Un enfant de Saumur, Léon Cochenille, soldat au 24<sup>e</sup> de ligne, est en ce moment à Cologne, au lazaret de la garnison, blessé à l'épaule droite et à la jambe gauche.

Les circulaires suivantes de M. le Préfet de Maine-et-Loire à MM. les sous-préfets et maires du département, nous ont été communiquées par M. le Maire de Saumur, pour être portées par la voie de notre journal à la connaissance des intéressés.

« Par une décision, en date du 27 mai 1868, le Ministre de la guerre avait dispensé des exercices de la garde nationale mobile les jeunes gens qui, avant d'être inscrits sur les contrôles de ladite garde, étaient entrés dans les compagnies de sapeurs-pompiers des départements; mais les hommes ainsi dispensés des exercices ne cessent pas de figurer sur les contrôles, et, en cas d'appel à l'activité, ils sont tenus de rejoindre les compagnies ou batteries auxquelles ils ont été attachés.

Il m'a paru utile de vous rappeler ces dispositions et de vous inviter à me signaler, sans délai, les hommes se trouvant dans cette situation et qui n'auraient pas encore rejoint leur corps. »

« Un décret du 2 septembre courant a prescrit la création, pendant la durée de la guerre, dans les régiments d'infanterie de ligne et les chasseurs à pied, de compagnies provisoires, à raison de deux par dépôt dans les régiments de ligne et d'une par dépôt de bataillon de chasseurs à pied.

D'un autre côté, la loi du 29 août 1830,

relative aux forces militaires de la France, spécifiant que les anciens officiers peuvent être admis à servir activement pendant la durée de la guerre dans les grades dont ils étaient titulaires, le Gouvernement a pensé qu'il y avait lieu d'utiliser cette précieuse ressource et d'en tirer parti pour organiser les nouvelles compagnies, sans charger pour l'avenir notre état militaire.

» En conséquence, je vous prie de vouloir bien faire connaître de suite aux anciens officiers qui résident dans votre circonscription, qui sont encore valides, et qui ont moins de soixante ans, que les généraux divisionnaires, subdivisionnaires et les commandants de place sont autorisés à recevoir leurs offres de service et à se concerter pour leur délivrer des commissions provisoires. Ces titres ne seront définitifs que lorsqu'ils auront été soumis à la ratification de M. le Ministre de la guerre.

» Chacun de ces officiers touchera une gratification de première mise de 450 fr., et une indemnité mensuelle qui, ajoutée à la pension dont il pourra être en jouissance, représentera la solde d'activité de son grade. »

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Le gouvernement de la défense nationale décrète :

Art. 1<sup>er</sup>. Les collèges électoraux sont convoqués pour le dimanche 16 octobre, à l'effet d'élire une Assemblée nationale constituante.

Art. 2. Les élections auront lieu au scrutin de liste, conformément à la loi du 15 mars 1849.

Art. 3. Le nombre des membres de l'Assemblée constituante sera de sept cent cinquante.

Troyes, 9 septembre, 8 h. 20 matin.

Le préfet au ministre de l'intérieur.

Les Prussiens ont passé hier à Vitry au nombre de quatre mille environ. Leurs éclaireurs ont fait de fortes réquisitions dans les communes voisines. Au nom du roi de Prusse, ils déclarent par affiches et à son de caisse la conscription abolie. — Ils ne s'écartent pas notablement de la route de Paris. Jusqu'à présent ils n'ont pas pénétré dans l'Aube.

La mort du maréchal Mac-Mahon est de nouveau démentie.

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

POUR ÉVITER

LES CONTREFAÇONS  
DU

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE

avec

le véritable nom.

BOURSE DU 8 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 40 cent. — Fermé à 53 00.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 78 00.

BOURSE DU 9 SEPTEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 1 fr. 60 c. — Fermé à 54 60.

4 1/2 p. 0/0 hausse 5 fr. — Fermé à 83 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE GUIBERT-MURAY.

Un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le vingt-deux août courant, déclare closes les opérations de la faillite du sieur Guibert-Muray, charron forgeron, demeurant à Saumur.

Le greffier du Tribunal,  
(349) CH. PITON.

**BOULANGERIE A CÉDER**

de suite,

S'adresser au bureau du journal.  
Toutes facilités pour arrangement.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE MIFFAULT.

Les créanciers de la faillite du sieur Anselme Miffault, marchand, à Montreuil, sont invités à se présenter le vendredi 16 septembre courant, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de recevoir le compte définitif du syndic de ladite faillite.

Le Greffier du Tribunal,  
(333) CH. PITON.

**ON DEMANDE A ACHETER une**

**jument**, bai brun, taille 1<sup>m</sup> 55.  
S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER**

**MAGASIN DE MERCERIE, BROSSERIE  
ET JOUETS D'ENFANTS,**

A Saumur, rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 48.

Pour traiter, s'adresser à M. Ch. BLANCHET.

Bail à la volonté de l'acquéreur.  
Toutes facilités du propriétaire,  
M<sup>lle</sup> Olivier de Laleu. (316)

**On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.**

S'adresser au bureau du Journal.

**A VENDRE**

UNE BONNE

**PETITE JUMENT DE VOYAGE**

Huit ans,

S'attelant seule et à deux.  
S'adresser, hôtel du Grand-Turc.

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

UN APPARTEMENT, composé de deux pièces, avec jardin, situé rue des Capucins, maison Jagot.

S'adresser au Directeur de l'usine à Gaz de Saumur. (339)

**USINE A GAZ**

DE SAUMUR.

Le Directeur de l'usine à gaz de Saumur a l'honneur de prévenir le public que le traité passé entre l'administration de l'Usine et la compagnie des Mines de Blanzy, pour la vente du coke provenant de la distillation, prenant fin le 31 décembre prochain, il peut traiter dès aujourd'hui pour la vente du coke en gros à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1871.

Le Directeur de l'Usine à Gaz,  
(338) A. FOUCHET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le